
**Granulés crus de liège — Analyse
granulométrique par tamisage mécanique**

iTeh *Granulated cork — Size analysis by mechanical sieving*
(standards.iteh.ai)

ISO 2030:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/831ea389-1ae6-4cf4-b6d2-50c683feac4c/iso-2030-1990>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2030 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 87, *Liège*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2030:1976), qui a fait l'objet d'une révision technique.

© ISO 1990

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Granulés crus de liège — Analyse granulométrique par tamisage mécanique

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode permettant d'obtenir la distribution granulométrique des granulés crus de liège par tamisage mécanique.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 565:1990, *Tamis de contrôle — Tissus métalliques, tôles métalliques perforées et feuilles électroformées — Dimensions nominales des ouvertures*.

ISO 1997:1972, *Granulés crus et poudre de liège — Spécifications*.

ISO 2067:1988, *Granulés crus de liège — Échantillonnage*.

3 Principe

Tamisage mécanique d'une prise d'essai dans des conditions déterminées. Pesée de chacune des fractions.

4 Appareillage

4.1 Colonne de tamis, comprenant les éléments suivants:

4.1.1 Couvercle, parfaitement adapté aux tamis (voir 4.1.2 et 4.1.3).

4.1.2 Séquence de tamis, dont les ouvertures sont conformes à la série ISO/R 40/3 (voir ISO 565). Le premier tamis correspond à la dimension immédiatement supérieure au maximum prétendu, l'avant-dernier correspondant à la dimension immédiatement inférieure au minimum prétendu et le dernier à la dimension de la poudre.

4.1.3 Fond, parfaitement adapté aux tamis (voir 4.1.2).

4.1.4 Vibreur, capable de produire 300 vibrations verticales de 5 mm d'amplitude par minute, et doté d'un mouvement de rotation ayant une vitesse de 1 tr/min.

4.1.5 Balance, précise à 0,1 g.

5 Échantillonnage

L'échantillonnage doit être effectué conformément aux prescriptions de l'ISO 2067.

6 Mode opératoire

6.1 Prise d'essai

Dans l'échantillon, prélever au hasard trois prises d'essai d'environ 50 g, pour les granulés dont la masse volumique est égale ou inférieure à 60 kg/m³, ou d'environ 100 g, pour ceux dont la masse volumique est supérieure à 60 kg/m³. Peser les éprouvettes.

6.2 Détermination

Former la colonne de tamis (4.1), soulever le couvercle (4.1.1), placer une prise d'essai (6.1) dans le tamis supérieur (4.1.2) de la colonne et remettre en place le couvercle. Installer la colonne de tamis dans le vibreur (4.1.4) et faire fonctionner ce dernier pendant une durée comprise entre 9 min et 11 min; peser ensuite sur la balance (4.1.5) les quantités de granulés retenues dans chaque tamis (4.1.2) et la quantité recueillie dans le fond (4.1.3).

Effectuer trois déterminations, en opérant chaque fois sur une prise d'essai différente.

7 Expression des résultats

7.1 La masse du granulé, en pourcentage, retenu dans le tamis (i) est donnée par

$$\frac{m_i}{m_0} \times 100$$

où

m_0 est la masse, en grammes, de la prise d'essai;

m_i est la masse, en grammes, du granulé retenu sur un tamis donné (i).

7.2 La masse de poudre de liège, en pourcentage, est donnée par

$$\frac{m_f}{m_0} \times 100$$

où

m_0 a la même signification qu'en 7.1;

m_f est la masse, en grammes, de la poudre recueillie dans le fond.

7.3 Prendre comme résultats les moyennes arithmétiques des valeurs déterminées pour les trois prises d'essai et les arrondir aux nombres entiers les plus proches.

8 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les indications suivantes:

- l'identification complète de l'échantillon;
- les résultats obtenus;
- la référence à la présente Norme internationale;
- le compte rendu de toutes les conditions opératoires non prévues dans la présente Norme internationale, ou de toutes opérations facultatives;
- le compte rendu de tous les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.

ISO 2030:1990
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/831ea389-1ae6-4cf4-b6d2-50c683feac4c/iso-2030-1990>

CDU 674.83-492.3:621.928.2

Descripteurs: liège, matière granuleuse, essai, analyse granulométrique, analyse au tamis.

Prix basé sur 2 pages
